

PROCES - VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES DU
PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à 18h à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Denise RENAUD, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, François BLANCHET, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : François BLANCHET à Jean SOYER, Sabrina PROUTEAU à Maryse AUGUIN, Christine ROBRIQUET à Christine CRESTOIS, Dominique SIONNEAU à Guillaume BOSSARD.

Quorum : 20/29

Date de publication : 3 0 NOV. 2023

SOMMAIRE

1 – Désignation d'un secrétaire de séance	3
I – Social	3
2 – Etude sur l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité pour l'accès à la mobilité	3

1 0 NOV 2013

M Jean SOYER énonce le nom des personnes excusées et/ou absentes ainsi que le nombre de pouvoirs. Quatre pouvoirs lui ont été remis : François BLANCHET à Jean SOYER, Sabrina PROUTEAU à Maryse AUGUIN, Christine ROBRIQUET à Christine CRESTOIS, Dominique SIONNEAU à Guillaume BOSSARD.

Le quorum est atteint avec 18 personnes présentes en début de réunion à 18h00.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil d'Administration de désigner un secrétaire de séance.

M Thierry FAVREAU est désigné secrétaire de séance.

Mme Emeline BREMAUD informe que, du fait l'ajout non prévu initialement de ce CA, le procès-verbal du dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 3 octobre dernier sera mis à l'approbation du conseil d'administration du 28 novembre 2023 pour cause de délais trop courts pour sa rédaction et sa relecture.

Arrivée de Mme Christine CRESTOIS à 18h05

I – Social

2 – Etude sur l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité pour l'accès à la mobilité

Le Centre Intercommunal d'Actions Sociales a dressé le constat, sur la base notamment de l'analyse des besoins sociaux et en lien avec le projet social de territoire que se déplacer pour les habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, pour des motifs médicaux ou de première nécessité (alimentaire) notamment est une véritable problématique pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Au regard de la nature et du fonctionnement du service de « transport social individuel solidaire » exercé par l'intercommunalité du Pays de Saint Gilles Croix de Vie par voie de délégation de la Région depuis 2015, le CIAS a décidé de solliciter par délibération 2023 1 05 du 07 février 2023 la Communauté d'Agglomération afin de pouvoir être impliqué dans le fonctionnement de ce service à vocation intrinsèquement sociale, puisqu'il s'adresse à des publics en situation de vulnérabilité afin de les conduire d'un point A (le domicile de l'usager le plus souvent) à un point B (cabinet d'un médecin, hôpital, etc. le plus souvent) où le transporteur attend avant de ramener l'usager à son domicile.

La problématique de mobilité, de déplacement et d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, qu'elle soit économique ou physique étant une réalité concrète à laquelle sont confrontés certains usagers, qui nécessitent notamment de pouvoir être accompagné de l'intérieur de leur domicile jusqu'à un véhicule qui les conduise à une destination précise, le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 juin 2023 a décidé de constituer un groupe de travail spécifique afin d'étudier cette question de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité de manière approfondie et d'identifier les leviers d'action à mobiliser et ce, sous l'angle d'un accompagnement global, et non sous le seul prisme du transport.

A été présenté lors d'une première réunion de ce groupe de travail un état des lieux des actions en matière de transport social existant sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Le Conseil Communautaire a pour sa part approuvé l'intégration à la définition de l'action sociale d'intérêt communautaire, lors de sa séance du 5 octobre dernier, « l'étude des dispositifs pouvant être

mis en place afin d'accompagner les personnes en situation de vulnérabilité à avoir accès aux services ».

Au regard de l'échéance des marchés en cours de Transport à la Demande (TAD) aux 15 et 30 avril 2024, et afin de ne pas avoir une rupture du service aux usagers et de répondre au mieux à l'objectif de mettre en place une mobilité sociale et solidaire qui réponde aux besoins d'accompagnement des publics vulnérables à avoir accès à la mobilité, et ainsi que cela a été abordé en questions diverses lors du Conseil d'Administration du 3 octobre 2023, il est proposé d'avoir recours à un cabinet d'études pour la construction de ce projet.

Eu égard aux références et à l'expertise du cabinet NEPSIO en matière sociale, il est proposé d'avoir recours à ce bureau d'études pour un montant de 21 450€ TTC.

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur le principe d'avoir recours à un bureau d'études afin d'étudier la mise en place d'un service d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité à l'accès aux services qui réponde pleinement aux besoins des usagers et aux enjeux du territoire aux côtés et en complémentarité des offres de mobilité mises en place par la Communauté d'Agglomération au titre de sa compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités sur son ressort territorial et des offres de transport solidaire mis en place par certaines communes.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R123-21 à R123-26,

Vu le Code des Transports,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2122-1 et R. 2122-8,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023 06 04 du 5 octobre 2023 portant notamment définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2022 4 02 du 3 mai 2022 portant délégation du Conseil d'Administration au Président,

Vu la délibération n°2023 4 01 du 6 juin 2023 portant constitution d'un groupe de travail thématique « Accompagnement social des personnes en situation de vulnérabilité » dédié afin d'étudier les contours de l'intervention du CIAS en la matière,

Vu le BP 2023,

Vu le rapport,

Considérant l'intérêt d'avoir recours à un cabinet extérieur afin d'étudier la mise en place d'un service d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité à l'accès aux services qui réponde pleinement aux besoins des usagers,

Considérant la proposition technique et financière remise par le cabinet NEPSIO,

Considérant que cette proposition est cohérente au regard de l'étude à réaliser,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (7 abstentions : Mme Maryse AUGUIN, Mme Sabrina PROUTEAU (pouvoir à Mme Maryse AUGUIN), Mme Mylène BLANCHARD, M Thierry FAVREAU, Mme Muriel HABERT, Mme Nadine LECART, Mme Dominique MALARY).

Article 1 : APPROUVE le principe d'avoir recours à un cabinet d'études afin d'étudier la mise en place d'un service d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité à l'accès aux services qui réponde pleinement aux besoins des usagers ;

Article 2 : PRECISE qu'au regard du montant de la proposition financière du cabinet NEPSIO à hauteur de 21 450 € TTC, le Président est compétent afin de valider cette proposition en vertu de ses délégations.

Arrivée de Mme Christine BERNARD à 18h12.

Arrivée de Mme Christine BERNARD à 18h12.

Mme Dominique MALARY annonce que pour elle le coût est trop élevé et qu'elle trouve que les membres du CA sont pris en otage.

M Jean SOYER informe que c'est important de se faire accompagner par un cabinet pour être conforme juridiquement.

Mme Denise RENAUD explique le fonctionnement de l'accompagnement fait au sein du CCAS de Saint Gilles Croix de Vie avec un seul véhicule et un chauffeur ainsi que les problématiques rencontrées. ;

Mme Christine CRESTOIS expose le coût actuel d'une formation aujourd'hui, soit environ 1 000 euros la journée. Elle développe que si un diagnostic est prévu sur chacune des 14 communes, cela ferait un total de 14 000 euros. Elle ajoute que la somme de 7 000 euros restants pour l'étude reste correcte.

Mme Christine CRESTOIS demande si c'est possible de demander à récupérer la TVA.
Mme Emeline BREMAUD répond qu'elle se rapprocherait du service finances afin d'avoir la réponse.

M ou Mme questionne sur les références de ce cabinet.
Mme Emeline BREMAUD répond que ce cabinet a accompagné le CCAS de Treize-Septiers dont la Présidente est Mme Isabelle RIVIERE qui siège au Département.

Mme Dominique MALARY demande si des renseignements ont été pris auprès d'autres collectivités pour la mise en place de ce type de service.
Mme Emeline BREMAUD répond que la ville de Challans est en réflexion sur le cabinet qu'elle va solliciter.

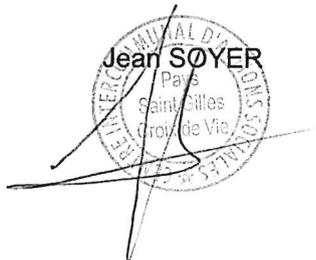
M André COQUELIN informe qu'il aurait été souhaitable de se rapprocher de Saint Jean de Monts qui mette en place cet accompagnement.

M André COQUELIN expose les principes du Transport à la Demande qui est en construction au sein du service Transport de la Communauté d'Agglomération.

Mme Muriel HABERT note qu'il faut garder en mémoire pour la prochaine fois de faire un comparatif de différents cabinets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h52.

Le Vice-Président CIAS

A circular stamp of the CCAS of Saint-Gilles-Croix-de-Vie is partially obscured by a handwritten signature. The stamp contains the text: "JEAN SOYER", "Pays", "Saint-Gilles", "Croix de Vie".

Le secrétaire de séance

Thierry FAVREAU
A handwritten signature in black ink.